



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 10/12/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE

Date	10/12/2025
Lieu	Salle du Conseil Municipal
Présents	Gilles ROGIER, Gisèle VAUQUOY, Elisabeth FERRIER, Serge FERRIER, Nicole THEILLOUT , JF CHARRAT, D ENJARLAN, S BLANC E BOURASSEAU, S LIZANO D LUCE F PIEULE IKHLEF
Absents	J GUERARD, F PAYAN, Frédéric BUISSON, JP BERSIA, M GILLET C BEAUDUEN
Procurations	D DUVAL à G ROGIER
Quorum	12 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	18h00
Heure de clôture de la séance	
Présidence	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Mme Elisabeth FERRIER a été élue secrétaire de séance
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.	



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 10/12/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Dossier n°1	Approbation du précédent conseil municipal
Débat	G ROGIER demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 15/11/2025 Aucune remarque
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°2	Décisions prises par délégation d'attribution au maire
Débat	néant
Dossier n°3	Symielec-TE83 transfert et reprise de compétence : le luc, Tanneron, Forcalqueiret
Débat	G ROGIER informe que les communes du Luc ont adhéré à la compétence optionnelle
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°4	Approbation de la modification des statuts de la communauté de communes Provence verdon
Débat	G ROGIER explique la modification apportée sur les statuts
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°5	Délibération pour la redevance performance AEP et performance assainissement de l'agence de l'eau
Débat	G ROGIER explique que l'année dernière le conseil municipal avait voté un taux proposé par l'agence de l'eau de 0.01 € pour l'eau et 0.09 pour l'assainissement. JF CHARRAT dit qu'on sert de trésorier payeur pour l'agence de l'eau. M GILLET demande s'il y a un moyen de contester l'augmentation G ROGIER explique que si on vote non l'agence de l'eau enverrai la facture à la commune et il n'y aura pas de recette en face, la commune devra prendre en charge le dépense. D DUVAL explique que c'est fait pour que les communes fassent les travaux sur les vieilles stations. Malheureusement dès que le rendement est très élevé, l'agence de l'eau n'aide plus.
Vote	Pour : 11 Contre : Abstentions : JF CHARRAT+1 pouvoir
Dossier n°6	Fonds de concours Communauté de communes
Débat	G ROGIER explique que chaque année la communauté de commune attribue une enveloppe aux communes du territoire. Pour La Verdrière l'enveloppe est de 38 000€ Pour 2025 et 2026 la commune a orienté le financement sur la voirie



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 10/12/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°7	Emprunt réseau d'eau Jas et Chichéri
Débat	<p>G ROGIER explique que cela avait été budgétisé, on a ouvert les plis pour commencer les travaux. Comme la commune a peu de trésorerie et que la redevance du fermier n'a pas été encaissé de l'année. Il semblerait que le 1^{er} acompte serait versé en décembre et que le 2^{ème} acompte serait versé en janvier. Le crédit agricole a proposé environ 4% et la caisse de dépôt et consignation a proposé 2.2%. Ce sont des échéances trimestrielles</p> <p>JF CHARRAT demande si on fait un prêt parce qu'on n'a pas reçu les redevances d'aqualter.</p> <p>G ROGIER explique qu'il y a aussi l'encaissement des subventions qui tarde. Il va falloir faire les réseaux du feu rouge au rond-point afin que le département puisse faire les travaux, environ 100m</p> <p>JP BERSIA demande les montants des travaux</p> <p>G ROGIER dit qu'il y a environ pour 200 000€</p> <p>JP BERSIA dit qu'il a environ 70% de subvention et demande si on ne peut pas utiliser les subventions pour rembourser le prêt</p> <p>G ROGIER explique qu'on a besoin de trésorerie pour faire les travaux</p> <p>JF CHARRAT dit qu'en fait c'est fait pour thésauriser. Il demande si on pourra réaffecter la subvention à d'autres travaux</p> <p>G ROGIER explique que oui car les travaux sont déjà payés quand on touche la subvention</p>
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°8	Autorisation de signer la convention Satex avec le Département
Débat	<p>G ROGIER explique que c'est une convention d'assistance technique sur les ouvrages d'assainissement collectifs</p> <p>JP BERSIA dit que le calcul se base sur la population totale alors qu'il n'y a que 400 personnes raccordées c'est un non sens.</p> <p>G ROGIER explique que sur leur rapport la station est conforme alors que la police de l'eau nous dit qu'elle est non conforme Il serait intéressant de se renseigner sur la justification de cette convention Il est proposé d'ajourner le vote</p>
Dossier n°9	Ouverture crédit d'investissement 25% budget 2026 budget eau assainissement
Débats	<p>G ROGIER informe que pour pouvoir continuer à faire des investissements sur l'année 2026 avant le vote du budget, nous pouvons ouvrir 25%</p>
Vote	Pour :à l'unanimité Contre : Abstentions :



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 10/12/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Dossier n°10	Ouverture crédit d'investissement 25% budget 2026
Débats	G ROGIER explique le même système que précédemment Cela permet de pouvoir payer les factures. C'est une continuité. JF CHARRAT demande si c'est l'engagement sur de nouveaux projets ? G ROGIER répond que non, ce sont uniquement pour la continuité
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°11	Autorisation de signer la convention avec la fourrière automobile
Débats	G ROGIER informe que le nouveau policier municipal souhaite travailler avec le garage de Vinon
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Dossier n°12	Acquisition du terrain Mme Seranon à la Mourotte
Débats	G ROGIER informe que le terrain de Mme Seranon était grevé d'un emplacement réservé. Au bout de quelques années et après plusieurs propositions : elle a accepté Pour 1200m2 la proposition est de 10 000€. Le but est de faire un parking et de mettre les conteneurs Le département avait déjà travaillé sur ce projet, et nous avons déjà touché les amendes de polices. D DUVAL demande si c'est la commune qui paie les conteneurs enterrés ? G ROGIER dit qu'en effet c'est à la charge de la commune D ENJARLAN dit qu'avec le terrain de Tra lei lauve il y aura 2 points de tris supplémentaires. JP BERSIA explique que le département avait vu qu'au milieu il y avait un puit donc que les points de tris devraient être plutôt en haut, le dossier avait obtenu une subvention de 50% sur les amendes de polices.
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
Questions diverses	<ul style="list-style-type: none">- E FERRIER dit que la SPA demande si la subvention va être renouvelé en 2026.G ROGIER dit que ce sera au prochain conseil municipal en janvier- F BUISSON informe que les chasseurs de sangliers chassent très près des maisons et ils roulent très vite avec leurs pick up.

PV arrêté le 10/12/2025 à 19h20

Gilles ROGIER

Le Maire



Elisabeth FERRIER

Le secrétaire de séance